
MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS DU CMEC

JUIN 2005

Pour de plus amples renseignements sur le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), visitez notre site Web à www.cmec.ca.

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], composé des ministres responsables de l'éducation primaire-secondaire et postsecondaire de l'ensemble des provinces et territoires, est le porte-parole de l'éducation au Canada et dans le monde. Il sert de forum où les instances peuvent discuter de l'éducation à l'échelon pancanadien et partager des renseignements et leurs meilleures pratiques de façon à améliorer la qualité de l'éducation partout au Canada. Le CMEC travaille également avec le milieu de l'éducation dans son ensemble pour veiller à ce que les systèmes d'éducation du Canada soient parmi les plus novateurs et souples du monde.

PLANS D'ACTION PRIORITAIRES

En réponse à l'examen de la mission et du mandat du CMEC, les ministres ont décidé en septembre 2004 d'accorder la priorité, au cours des prochaines années, aux trois facettes suivantes de l'éducation au Canada :

- l'éducation des Autochtones;
- l'alphabétisation;
- la capacité des systèmes d'enseignement postsecondaire.

Éducation des Autochtones

Les ministres reconnaissent la nécessité de trouver des moyens nouveaux et variés de travailler ensemble pour améliorer les résultats des élèves autochtones des niveaux primaire-secondaire et postsecondaire.

Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, les taux de décrochage scolaire chez les jeunes Autochtones demeurent élevés et les taux de transition entre le secondaire et le postsecondaire restent faibles. Cette situation coïncide avec une augmentation rapide du nombre de jeunes Autochtones; d'ici 15 à 20 ans, on prévoit que les élèves autochtones représenteront plus de 25 p. 100 des effectifs étudiants du primaire dans certaines provinces et certains territoires. Dans certaines instances, tel le Nunavut, les Inuites et Inuits constituent déjà 85 p. 100 de la population étudiante.

Les ministres ont décidé de concentrer leurs efforts sur les trois objectifs suivants :

- Objectif 1 Dégager et partager les «pratiques exemplaires » provinciales et territoriales pour les systèmes primaires-secondaires et postsecondaires.

- Objectif 2 Renforcer la capacité d'une prise de décision informée par les faits grâce à des mesures qui comprennent (a) l'établissement d'une démarche encourageant les élèves autochtones à s'identifier comme tels, (b) la coordination des définitions des données et indicateurs communs et (c) la mise en œuvre de procédures parallèles de collecte de données.
- Objectif 3 Élaborer un cadre d'action pancanadien relatif à la formation du personnel enseignant, en collaboration avec les facultés d'éducation, les conseils scolaires, les ministères et les associations professionnelles des provinces et en consultation avec les organisations autochtones provinciales et territoriales du secteur de l'éducation en vue de : (a) renforcer et partager les mesures amorcées pour garantir que le nouveau personnel enseignant reçoive une formation pertinente lui permettant de comprendre les besoins et les défis auxquels les élèves autochtones sont confrontés; (b) mettre en place des mécanismes permettant un recrutement et une formation accrue d'enseignantes et d'enseignants autochtones; et (c) fournir des possibilités de formation continue sur les lieux de travail au personnel enseignant en vue de lui communiquer des renseignements à jour et de lui permettre de perfectionner ses compétences.

Alphabétisation

Les ministres de l'Éducation se sont engagés à travailler ensemble pour accroître les niveaux d'alphabétisation de tous les Canadiens et Canadiennes et aider la population du pays à atteindre le niveau le plus élevé au monde en lecture et écriture.

Bien que les élèves du Canada aient tendance à donner un bon rendement aux évaluations internationales en lecture et écriture, des travaux de recherche montrent que les résultats varient d'une région à l'autre et d'une école à l'autre au sein du Canada et que les garçons réussissent moins bien que les filles. D'autres travaux de recherche ont révélé de faibles niveaux d'alphabétisation chez les adultes, plus de deux adultes sur cinq n'ayant pas les habiletés langagières de base nécessaires pour participer avec succès au marché du travail. Les groupes aux prises avec les défis les plus importants sont notamment les jeunes à risque, les jeunes Autochtones, les néo-Canadiennes et néo-Canadiens, les personnes des régions isolées et celles ayant des troubles d'apprentissage.

Pour étudier ces questions, les ministres se sont donnés comme objectif la tenue de deux forums pancanadiens sur l'alphabétisation :

- Objectif 1 Forum sur l'alphabétisation à l'âge scolaire, en Ontario, à l'automne 2005
- Objectif 2 Forum sur l'alphabétisation des adultes, en Colombie-Britannique, au printemps 2006

Ces forums rassembleront un large échantillon représentatif d'intervenantes et d'intervenants; ils permettront de mieux comprendre les défis de l'apprentissage et aideront à trouver des stratégies visant une amélioration considérable de l'alphabétisation. Les actes du forum constitueront une

source précieuse de nouveaux renseignements et de nouvelles idées pour le milieu canadien de l'alphabétisation.

Le CMEC travaillera également avec des partenaires canadiens tels que Statistique Canada et des organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en vue de développer les outils d'évaluation nécessaires pour améliorer l'alphabétisation au Canada. Des travaux conjoints avec le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE), qui permet de comparer le rendement scolaire entre les provinces et territoires du Canada, sont également envisagés.

On propose également d'autres activités, telles que des recherches en politiques par l'entremise du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE) et la participation des membres du CMEC à des études internationales, telles l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes (ELCA) et la *Progress in International Reading Literacy Study – PIRLS* (enquête sur les progrès internationaux en alphabétisation).

Capacité des systèmes d'enseignement postsecondaire

Les ministres reconnaissent que les systèmes d'enseignement postsecondaire du Canada doivent relever plusieurs défis dans le domaine largement défini de la capacité, par exemple :

- la difficulté de recruter et de maintenir les effectifs professoraux;
- le manque de places dans les établissements postsecondaires par rapport à la demande ;
- la nécessité d'augmenter le nombre de diplômées et diplômés dans certains domaines stratégiques;
- le manque d'effectifs étudiants au doctorat par rapport aux besoins des établissements;
- l'état déficient de l'infrastructure matérielle des établissements postsecondaires, en raison de l'entretien différé des édifices;
- le poids des coûts indirects de la recherche sur les budgets des établissements et des provinces.

Pour relever ces défis, le CMEC a défini trois objectifs d'une intervention collective :

- Objectif 1 Faire un état de situation des systèmes d'enseignement postsecondaire et produire un document synoptique qui décrit les enjeux de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires du Canada.
- Objectif 2 Convenir d'une position commune des provinces et des territoires à l'égard du gouvernement fédéral, produire un document de positionnement sur les enjeux de l'enseignement postsecondaire et saisir le Conseil de la fédération (COF) de la position et de la stratégie des provinces et des territoires.
- Objectif 3 Mettre en œuvre la stratégie et veiller à un suivi approprié auprès du gouvernement fédéral.

AUTRES INITIATIVES

Les ministres continuent également à travailler ensemble dans les domaines suivants :

- priorité accordée aux résultats de l'éducation;
- échange de renseignements sur les pratiques exemplaires;
- collaboration dans le cadre d'initiatives touchant les programmes d'études;
- promotion de la recherche en matière de politiques;
- renforcement des activités postsecondaires et amélioration de l'accès;
- appui aux activités internationales;
- développement de la mobilité;
- renforcement du rôle du CMEC en tant que forum pour établir des partenariats fructueux et efficaces avec le gouvernement fédéral.

La plupart des initiatives sont entreprises à l'échelle pancanadienne et l'ensemble des provinces et territoires y prennent part. Cependant, certaines d'entre elles sont organisées par un consortium réunissant au moins les deux tiers des instances.

Les initiatives en cours sont présentées ci-dessous.

Priorité accordée aux résultats de l'éducation

PIRS et PPCE

Les ministres de l'Éducation reconnaissent l'importance d'établir des points de référence quantifiables en apprentissage. Le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS), créé en 1993, est l'une des ressources les plus utiles à cet égard. Le PIRS, qui vient tout juste de terminer son troisième cycle d'évaluation approfondie du rendement en lecture, écriture, sciences et mathématiques, permet aux instances de comparer les résultats des élèves de 13 et de 16 ans de tout le Canada. À mesure que les ensembles de données du PIRS se multiplient, leur utilité augmente, puisqu'on peut déterminer les effets des nouveaux programmes d'études et des autres réformes scolaires en comparant le rendement des élèves, suivi sur une période de plusieurs années.

La troisième évaluation en sciences a été administrée en 2004 et les résultats ont été rendus public au printemps 2005. Les évaluations du PIRS sont accompagnées de questionnaires parallèles qui sont remplis par les directrices et directeurs d'écoles, le personnel enseignant et les élèves, et qui aident à mieux situer les résultats dans leur contexte en permettant de faire des liens entre le rendement des élèves et toute une série de facteurs individuels, familiaux et scolaires.

En 2007, le programme pancanadien d'évaluation (PPCE) remplacera le PIRS en tant qu'évaluation pancanadienne des résultats d'apprentissage au Canada.

Les modalités d'accès aux ensembles de données du PIRS sont affichées sur le site Web du CMEC. Ces ensembles de données constituent une excellente source d'information quantitative

pour les éducatrices et éducateurs intéressés à approfondir la recherche sur les résultats de l'éducation.

PISA/EJET

Les provinces du Canada participent au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), une évaluation internationale administrée sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En 2003, le PISA a été administré pour la deuxième fois à un vaste échantillon d'élèves de 15 ans à travers le pays. Cette évaluation portait principalement sur le rendement en mathématiques, avec des volets secondaires sur la lecture, les sciences et la résolution de problèmes. Le rapport et les résultats de l'évaluation du PISA ont été publiés en décembre 2004. Le Canada a procédé à un suréchantillonnage dans le cadre des ensembles de données du PISA pour que chaque instance puisse comparer ses résultats avec les résultats pancanadiens et internationaux et dans certains cas, les résultats des différents groupes linguistiques (anglophone et francophone). Tout comme dans le cas du PIRS, les résultats du PISA sont complétés par des enquêtes auprès des élèves, de leurs familles et de leurs écoles. Une étude parallèle, l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET), permet de recueillir des renseignements démographiques plus détaillés à l'intention de la population du Canada. L'évaluation du PISA 2006 portera principalement sur les sciences, avec des volets secondaires en lecture et mathématiques.

Les évaluations pancanadienne et internationale sont d'importantes ressources qui permettront aux instances de mettre l'accent au cours des prochaines années sur les résultats de l'éducation.

Échange de renseignements sur les pratiques exemplaires

Activité de l'OCDE sur l'apprentissage en ligne

Du 26 au 28 juin 2005, la Conférence OCDE/Canada/Alberta sur l'apprentissage en ligne dans l'éducation postsecondaire se déroulera à Calgary, Alberta. Elle réunira des responsables de l'élaboration des politiques représentant des gouvernements et des établissements publics et privés d'enseignement supérieur, qui pourront ainsi inventorier les possibilités d'action et les défis liés à l'apprentissage postsecondaire en ligne, puis en discuter.

Le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta, l'OCDE, Industrie Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et le ministère de l'Éducation de l'Alberta seront les hôtes de cette conférence.

Réseaux internationaux

Sous les auspices de l'OCDE, la Norvège coordonnera un réseau international pour aider les pays qui souhaitent combattre l'intimidation et la violence à l'école. Les personnes-contact provinciales et territoriales ont été désignées pour mettre en commun, grâce à ce réseau international, l'information et les expériences.

Le réseau du Système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) est un autre réseau international. Le Québec, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan, le Yukon et la Colombie-Britannique y participent à divers degrés.

Les écoles associées font la promotion des idéaux de l'UNESCO en mettant en œuvre des projets pilotes pour mieux préparer les enfants et les jeunes à relever les défis d'un monde toujours plus complexe et interdépendant. Le personnel enseignant et les élèves du réSEAU élaborent ensemble des stratégies, des méthodes et du matériel pédagogiques novateurs, depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial. Actuellement, le réSEAU du Canada cherche entre autres objectifs à favoriser la création de réseaux entre les écoles grâce à l'utilisation de nouvelles technologies et à promouvoir les écoles comme centres de cohésion sociale, de paix, de culture et d'apprentissage.

Le Secrétariat du CMEC a fourni la liste initiale des personnes-contact des ministères de l'Éducation à la Commission canadienne pour l'UNESCO, chargée de coordonner cette activité au Canada. Les ministères de l'Éducation ont déterminé qu'il n'était pas nécessaire pour le Secrétariat de participer activement à cette initiative.

Collaboration dans le domaine des programmes d'études

Enseignement en français en milieu minoritaire

À l'automne 2000, un consortium de provinces et de territoires a lancé un projet dont l'objectif ultime est de promouvoir, au sein des écoles francophones en milieu minoritaire, des conditions d'apprentissage du français langue première favorisant la réussite scolaire. Dans le cadre de ce projet, le consortium a entrepris une analyse détaillée des facteurs qui influencent le rendement des élèves francophones en milieu minoritaire à partir des données statistiques du PIRS. Le consortium a également développé une trousse de formation en francisation pour les enseignantes et enseignants de la maternelle à la 2^e année, en vue d'aider les élèves à acquérir les habiletés nécessaires pour un emploi accru et efficace du français comme langue d'instruction, ainsi que les habiletés socioculturelles nécessaires pour employer la langue comme outil d'apprentissage, de communication et d'épanouissement. La trousse de formation pour le personnel enseignant a été distribuée en décembre 2003 et le *Rapport analytique* des données du PISA a été publié en octobre 2004.

Les membres du Consortium ont ensuite convenu de poursuivre les travaux conjoints dans le domaine de l'enseignement en français en milieu minoritaire. Ils ont approuvé deux projets dans le cadre de la phase II du Projet pancanadien de français langue première (PPCFLP). Cette nouvelle phase vient tout juste de débuter et donnera lieu à l'élaboration de deux autres trousse de formation pour le personnel enseignant d'ici le printemps 2007 : une trousse de formation sur la communication orale et une trousse d'outils pédagogiques en lecture et écriture.

Promotion de la recherche en matière de politiques

PIPCE et PPRE

Au cours des dernières années, le CMEC a affecté beaucoup de ressources pour sensibiliser les membres de la profession enseignante et les responsables de l'élaboration des politiques aux liens qui existent entre la recherche en éducation et la mise en œuvre des politiques. Deux programmes – le Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) et le Programme pancanadien de recherche en éducation (PPRE) – menés en partenariat avec

Statistique Canada par l'entremise du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE) ont offert au personnel enseignant de nouvelles possibilités d'établir ces liens.

En l'an 2000, le CMEC et Statistique Canada ont publié conjointement *Indicateurs de l'éducation au Canada 1999*. Une autre édition a été publiée en 2003, et la prochaine édition paraîtra à l'automne 2005. Ce rapport donne un résumé complet des statistiques recueillies grâce au PIPCE à tous les niveaux d'enseignement et constitue une importante source d'information pour les éducatrices et éducateurs, les responsables de l'élaboration des politiques, les médias et le grand public.

Le PPRE vise à appuyer des recherches utiles à l'élaboration des politiques dans des domaines prioritaires définis dans le cadre de consultations auprès des ministères de l'Éducation du Canada. Des consultations menées à l'automne 2004 ont permis de mettre à jour la liste des thèmes prioritaires, publiée sur le site Web du CMEC sous l'option « Recherche et statistiques ». L'un des principaux objectifs du PPRE est de renforcer les liens et les communications entre les personnes utilisant les recherches (les responsables de l'élaboration des politiques et les praticiennes et praticiens) et le milieu de la recherche. En plus de commander des recherches sur les domaines prioritaires, le PPRE se concentre sur la diffusion et l'utilisation des recherches. Les recherches du PPRE sont disponibles sur copie-papier ainsi que sur le site Web. De plus, des recherches sur divers sujets précis sont présentées à des colloques réunissant des chercheuses et chercheurs, des responsables de l'élaboration des politiques des échelons supérieurs, des praticiennes et praticiens ainsi que des représentantes et représentants d'organismes de financement aptes à appuyer la recherche.

En septembre 2002, le CSCE a entrepris une initiative conjointe avec le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). L'Initiative de recherche en éducation CSCE-CRSH (IRECC) vise à promouvoir et à appuyer la recherche quantitative en éducation qui utilise les bases de données en éducation du PIRS et de Statistique Canada. Les activités entreprises dans le cadre de cette initiative poursuivent les travaux du PPRE et s'articulent autour de sujets identifiés précédemment comme étant prioritaires, à savoir les résultats d'apprentissage et les transitions. Dix-neuf projets de recherche ont été financés grâce à cette initiative. Les résultats des huit premiers projets seront présentés au printemps ou à l'été 2005, et ceux des autres projets le seront l'année suivante.

Renforcement des activités postsecondaires et amélioration de l'accès

Apprentissage en ligne

À l'automne 2002, les travaux ont débuté sur un portail pancanadien d'apprentissage en ligne, qui vise à offrir aux partenaires, aux éducatrices et éducateurs et au grand public des provinces et territoires un accès centralisé aux ressources d'apprentissage en ligne.

Aide financière aux études

Le CMEC et RHDCC ont créé un comité conjoint de sous-ministres adjoints chargé d'étudier l'avenir de l'aide financière aux études. Ce comité transmet des recommandations et des options à un comité conjoint fédéral-provincial-territorial de sous-ministres, aux ministres responsables

de l'Éducation et à RHDC, selon les besoins, sur les orientations potentielles de l'aide financière à l'appui de l'accès à l'enseignement postsecondaire.

Lors de la réunion d'octobre 2003 du CMEC, les ministres ont approuvé l'initiative pancanadienne en matière de communications F/P/T visant à mettre en œuvre, dans l'ensemble du pays, une campagne de messages et d'activités ciblées destinée à encourager la planification de l'enseignement postsecondaire. Les représentantes et représentants procèdent actuellement à l'élaboration d'options concernant une gestion commune, le partage des coûts et une visibilité partagée, qu'ils soumettront à la considération des ministres en octobre 2005.

L'agrément est le processus par lequel les établissements satisfont aux exigences d'obtention de l'aide financière gouvernementale aux étudiantes et étudiants, permettant ainsi aux étudiantes et étudiants de ces établissements d'en faire demande. En octobre 2004, les sous-ministres ont adopté un cadre pancanadien de politiques d'agrément pour l'atteinte de deux objectifs-clé : la protection des contribuables et la protection des consommatrices et consommateurs. Le cadre réitère l'objectif fondamental des programmes gouvernementaux d'aide financière aux études — améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire.

Le cadre pancanadien n'est pas en lui-même une politique d'agrément mais plutôt un guide sur lequel les instances pourront s'appuyer pour établir leurs propres politiques d'agrément. Les instances sont toujours responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs propres politiques d'agrément.

Transfert de crédits

Le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits a reçu pour mission d'envisager des options et stratégies pancanadiennes réalisables en vue d'améliorer la transférabilité des crédits universitaires et collégiaux. À leur réunion d'octobre 2002, les ministres ont adopté une déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada, laquelle est disponible sur le site Web du CMEC.

Un programme de recherche identifiant trois domaines prioritaires visant à fournir des renseignements pour appuyer les activités de chaque instance relatives au transfert a été approuvé. Les instances effectueront des recherches sur les profils des étudiantes et étudiants transférés, les coûts et avantages du transfert et étudieront les demandes de transfert. Chaque instance choisira quand mettre en œuvre ses propres travaux de recherche et décidera de leur axe. À la réunion ministérielle d'octobre 2005, le Groupe de travail présentera les progrès réalisés depuis trois ans dans chaque province et territoire.

Éducation des adultes

CONFINTEA VI

À la suite des recommandations voulant que le Canada accueille la conférence régionale de l'Amérique du Nord et de l'Europe en prévision de la sixième Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI), un mémorandum a été envoyé au CCSME pour déterminer si le Secrétariat devait ou non amorcer les discussions avec des partenaires fédéraux pour mesurer leur niveau d'intérêt et voir s'ils accorderaient un soutien

financier. La réponse étant positive, le Secrétariat du CMEC commencera les pourparlers avec divers partenaires potentiels.

Semaine internationale des apprenants adultes

Le Secrétariat national à l'alphabétisation a versé des fonds à la Commission canadienne pour l'UNESCO afin de maintenir la participation du Canada à cette semaine de l'UNESCO. Le rôle du Secrétariat du CMEC dans ce dossier consiste à fournir à la Commission canadienne pour l'UNESCO le nom des personnes-contact des provinces et territoires. Le CMEC n'a aucun autre rôle à jouer dans la coordination ou la préparation de ce travail.

Cadre stratégique et typologie de l'apprentissage des adultes

Avec l'appui de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), le CMEC a entrepris un projet sur l'éducation des adultes visant l'élaboration d'un cadre stratégique complet, de typologies décrivant l'éventail des apprentissages et de définitions communes des termes clés liés à l'apprentissage des adultes. La première étape de ce projet sera présentée aux ministres en octobre 2005.

Assurance de la qualité

En août 2004, le CCSME a approuvé en principe la création d'un mécanisme pancanadien d'assurance de la qualité des programmes menant à un grade. Ce mécanisme comporte notamment l'élaboration (a) d'une structure de reconnaissance des qualifications liées au grade, (b) de normes d'agrément et d'examen d'assurance de la qualité et (c) d'un mécanisme pancanadien de validation externe de la qualité des programmes en fonction des points (a) et (b). Un groupe de travail sur l'assurance de la qualité encadrera ce projet, y compris les consultations auprès des parties intéressées, et fera rapport au CCSME en octobre 2005.

Coûts indirects de la recherche

Le CMEC a amorcé le travail sur la question du montant adéquat que les gouvernements devraient payer pour les coûts indirects de la recherche dans les établissements postsecondaires. À cette fin, le CMEC est en train d'écrire un rapport sur les activités des établissements liées au financement fédéral de la recherche. Ce rapport sera soumis aux ministres en octobre 2005.

Appui aux activités internationales

Le CMEC continue à jouer un rôle important dans les activités d'organismes internationaux dont les programmes concernant l'éducation, notamment : l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC); le Commonwealth; l'OCDE; l'Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est (OMEASE), et l'UNESCO. À titre de porte-parole canadien de l'éducation à l'étranger, le CMEC a également participé aux activités liées à l'éducation du Sommet des Amériques. La participation des provinces et territoires aux conférences internationales est financée grâce à un montant versé par Affaires étrangères Canada (AEC).

Le CMEC maintient un portail électronique international de l'éducation au Canada. Ce site Web, education@canada (www.educationcanada.cmec.ca), est une source d'information à

l'intention des étudiantes et étudiants internationaux, des éducatrices et éducateurs et des représentantes et représentants du gouvernement qui s'intéressent aux systèmes d'enseignement du Canada.

Le CMEC coordonne les visites au Canada de délégations du secteur de l'éducation, et en collaboration avec AEC, fournit un appui dans ce domaine aux ministères de l'Éducation.

Les priorités du CMEC lors des forums internationaux sont fixées en fonction des objectifs des ministres de l'Éducation et reflètent en conséquence les priorités établies par les provinces et territoires. Ses travaux sont également guidés par le Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation (CCFPAIE).

Deux instances coopèrent dans le cadre du suivi des développements relatifs à l'Organisation mondiale du commerce et à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), pour le CMEC.

Le CMEC coordonne la participation du Canada au programme de l'OCDE sur les Indicateurs des systèmes d'enseignement (INES) qui produit annuellement les publications *Regards sur l'éducation* et *Analyse des politiques éducatives*.

Par l'entremise du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI), le CMEC fournit de l'information et des services d'orientation sur les évaluations des titres et des diplômes ainsi que des renseignements sur l'enseignement postsecondaire au Canada, sur des professions et des métiers précis, sur l'enseignement de la langue seconde au Canada, sur l'enseignement postsecondaire à l'étranger, sur les programmes d'échanges et d'aide financière et sur la mobilité internationale dans l'enseignement postsecondaire. Le CICDI participe aux réunions de la Convention de l'UNESCO sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe et se tient au courant des dossiers internationaux liés à l'assurance de la qualité et à l'éducation transfrontière et transnationale. Le site www.cicdi.ca donne de plus amples renseignements sur le CICDI.

Développement de la mobilité

Mobilité du personnel enseignant

L'entente de principe sur la mobilité du personnel enseignant, conclue par le CMEC en réponse à l'Accord sur le commerce intérieur de 1994, est en cours de mise en œuvre. Des registraires de tout le Canada coopèrent pour trouver des solutions aux écarts qui existent entre les instances en matière d'exigences d'agrément du personnel enseignant. Les registraires évoquent également des questions d'intérêt commun telles l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA) et la suspension ou la révocation des brevets d'enseignement. Ils étudient actuellement les implications associées au partage, tant au sein des provinces et territoires qu'entre ceux-ci, de l'information contenue dans les dossiers disciplinaires des enseignantes et enseignants.

Guide de transfert des élèves

Chaque année, des milliers d'élèves des écoles secondaires du Canada changent de province ou de territoire et de système scolaire. Le CMEC se penche sur la question de la mobilité des élèves

par l'entremise d'une mise à jour du *Guide de transfert des élèves*. Ce document, dont la 8^e édition (2001) est disponible sur le site Web du CMEC, aide les directrices et directeurs d'écoles, le personnel enseignant et les élèves à déterminer judicieusement leur placement et leurs cours dans leur nouvelle école de façon à pouvoir poursuivre des études avec le moins d'interruptions, d'écarts et de chevauchements possible. La 9^e édition doit paraître en 2005.

Renforcement du rôle du CMEC en tant que forum pour établir des collaborations fructueuses et efficaces avec le gouvernement fédéral

Langues officielles

Les langues officielles dans l'enseignement sont un important domaine dans lequel le CMEC et le gouvernement fédéral collaborent depuis longtemps. Le CMEC, au nom des provinces et territoires, négocie avec le ministère du Patrimoine canadien un accord-cadre ou protocole, en vertu duquel sont conclus des accords bilatéraux qui permettent de verser environ 182 millions de \$ chaque année aux provinces et territoires pour les aider à supporter le coût de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde.

Le protocole encadre également les deux programmes pancanadiens coordonnés par le CMEC : Explore/Destination Clic et Accent/Odyssée, auparavant appelés Programme de bourses d'été de langues et Programme des moniteurs de langues officielles, respectivement. Ces programmes ont donné à plus de 250 000 étudiantes et étudiants du Canada l'occasion d'apprendre nos deux langues officielles. Le protocole et les accords bilatéraux en vigueur sont arrivés à échéance le 31 mars 2003 et ont été prorogés jusqu'à la signature d'un nouveau protocole. Le CMEC et Patrimoine canadien continuent leurs négociations.

Loi sur le droit d'auteur

L'emploi des ressources numériques dans l'éducation prend sans cesse plus d'ampleur. En octobre 2002, le gouvernement fédéral a déposé un rapport qui propose une démarche et un calendrier de gestion de la réforme du droit d'auteur. Selon ce rapport, les dossiers de l'éducation et de l'accès figurent parmi les questions prioritaires, et les mesures législatives qui seront prises dans ce domaine affecteront la manière dont les élèves et les éducatrices et éducateurs pourront utiliser les ressources numériques dans l'avenir, ainsi que le coût de cette utilisation. Les membres du Consortium du droit d'auteur du CMEC sont d'accord avec l'intention du gouvernement d'adapter la loi sur le droit d'auteur au Canada à l'ère numérique. À cet égard, l'une des recommandations clés soumises au gouvernement par le Consortium insiste sur la nécessité d'inclure à la Loi une exception pour l'utilisation de l'Internet à des fins pédagogiques.

Orientations futures

Le CMEC coopère également avec le gouvernement fédéral dans le cadre du PISA et de diverses activités internationales liées à l'éducation. Dans tous ses rapports avec le gouvernement fédéral, le CMEC est conscient du rôle historique des provinces et territoires en matière d'éducation et des secteurs de compétences définis par la constitution canadienne. Les orientations futures du CMEC continueront certainement à tenir compte de ces faits tout en

reconnaissant que le gouvernement fédéral peut jouer un rôle utile dans l'amélioration de l'éducation au Canada.